



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Francis TUJAGUE.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Régis LEBIGRE, Madame Michèle OLIVIER, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Charles-Ange GINESY.

RAPPORT N° 20-58 - Marchés Publics - Autorisation de signer les marchés

En application du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- Département des Alpes-Maritimes et SDIS des Alpes-Maritimes,
- Le groupement zonal Sud
- Le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

- à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;

- à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accords-cadres, dont les modifications prévues par les articles R. 2194-1 et R.2194-2 du code de la commande publique et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accords-cadres, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration ou son bureau.

- à prendre toutes décisions d'exécution relatives à une commande passée auprès d'une centrale d'achat (Ugap, Sictiam, Resah, etc.)

Pour répondre aux nécessités techniques ou légales, les affaires sont susceptibles de faire l'objet d'allotissement ou de modifications de l'allotissement, sans modification ni de l'objet des affaires concernées ni de leur contenu ni de leur enveloppe financière globale.

Certains marchés, dès lors qu'ils entrent dans l'objet d'une convention d'un des groupements de commandes dont le S.D.I.S.06 est membre, sont susceptibles, en fonction des calendriers de procédure des collectivités, d'être passés dans le cadre de ce groupement, si cela peut s'avérer plus avantageux.

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du S.D.I.S.06 (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Service de Santé et de Secours Médical

Titre : Fourniture de matériels d'immobilisation et de transport.

Procédure : Appel d'Offres Ouvert
Accord-cadre à bons de commande
Allotissement : 8 lots

Modification de la délibération n° 19-B19 du Bureau du CA du 02/05/2019

- Lot n° 1- Fourniture de matériels d'immobilisation à dépression
- Lot n° 2- Fourniture de ceintures pelviennes
- Lot n° 3- Fourniture de colliers cervicaux
- Lot n° 4- Fourniture d'immobilisateurs de tête
- Lot n° 5- Fourniture de matériels d'immobilisation
- Lot n° 6- Fourniture de PMA
- Lot n° 7- Fourniture de chaises porte malade
- Lot n° 8- Fourniture de matelas VSAV

Groupement Fonctionnel Technique

Titre : Fourniture et maintenance de stations de lavage avec appareil d'aspiration et location d'auto laveuses.

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Marché Public
Allotissement : 3 lots

Modification de la délibération n° 20-B17 du Bureau du CA du 19/05/2020

Lot n° 1 : Fourniture, installation et prestations associées de stations de lavage avec appareil d'aspiration

Lot n° 2 : Prestations de maintenance préventive et corrective des stations de lavage, des stations fixes d'aspiration des véhicules

Lot n° 3 : Location d'auto-laveuses

Titre : Prestations d'entretien, de réparation, et de pose d'accessoires pour les véhicules poids-lourds ou équipements spécifiques du parc du SDIS.

Procédure : Appel d'Offres Ouvert
Accord-cadre à bons de commande
Allotissement : 9 lots

Lot n° 1- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les véhicules poids-lourds de marque RENAULT TRUCKS.

Lot n° 2- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les véhicules poids-lourds de marque IVECO.

Lot n° 3- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les véhicules poids-lourds de marque MERCEDES.

Lot n° 4- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les équipements spécifiques de marque CAMIVA.

Lot n° 5- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les équipements spécifiques de marque GIMAEX.

Lot n° 6- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les équipements spécifiques de marque PICOT.

Lot n° 7- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les équipements spécifiques de marque GIFA.

Lot n° 8- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les équipements spécifiques de marque GALLIN DESAUTEL.

Lot n° 9- Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les véhicules poids-lourds de marque SIDES.

Titre : Fourniture de polos techniques pour le SDIS

Procédure : Appel d'Offres Ouvert
Accord-cadre à bons de commande
Allotissement : 1 lot

Lot n° 1- Fourniture de polos techniques pour le SDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- ❖ à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre,
 - Département des Alpes-Maritimes et SDIS des Alpes-Maritimes,
 - Le groupement zonal Sud,
 - Le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;
- ❖ à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;
- ❖ à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accords-cadres, dont les modifications prévues par les articles R. 2194-1 et R.2194-2 du code de la commande publique et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accords-cadres, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration ou son bureau,
- ❖ à prendre toutes décisions d'exécution relatives à une commande passée auprès d'une centrale d'achat (Ugap, Sictiam, Resah, etc.).

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINASY